

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

### ADMISSION

Ce marché de Noël s'adresse à des artisans ayant une réelle volonté de production créative, et ne créant que des pièces uniques et originales de qualité définies par le comité organisateur.

**Seuls seront admis les exposants répondant à ces critères :**

- Artisans inscrits au répertoire de la chambre des métiers,
- Artistes affiliés à la maison des artistes,
- Artistes libres, relevant de professions libérales, et dûment déclarés.

Seule la vente de vos propres créations est autorisée, toute activité commerciale (à l'exception d'associations) est interdite.

Pour assurer la qualité du **marché de Noël**, le comité organisateur retient les exposants après s'être assuré du respect de leur qualité de créateur dans la diversité des activités souhaitées.

### CONDITIONS

L'organisateur met à disposition des exposants :

- ✓ **Un emplacement de 3m de longueur x 2m50 de profondeur**
- ✓ **Grille d'exposition (quantité à préciser)**
- ✓ **Une alimentation électrique**

La décoration de chaque stand est assurée par les exposants (éclairage, agencement, etc...)

### DÉROULEMENT

**Le marché de Noël se déroulera cette année en 3 temps :**

- Du vendredi 12 décembre 2025 16h au dimanche 14 décembre 2025 20h
- Du lundi 15 décembre 2025 16h (sauf pour ceux déjà en place ouverture lundi à 10h) au jeudi 18 décembre 2025 19h
- Du vendredi 19 décembre 2025 16h (sauf pour ceux déjà en place ouverture vendredi à 10h) au mercredi 24 décembre 2025 18h

L'agencement des stands devra obligatoirement être terminé **1h avant l'ouverture de l'espace** soit à 15h pour **les vendredis 12 et 19 et pour le lundi 15 décembre**.

**Le Site sera surveillé les nuits du 12 au 23 décembre inclus (société de gardiennage) de 20h à 9h**

**Les exposants s'engagent à être présents de 10h à 20h (sauf en semaine de 10h à 19h)**

Ville d'Auray

Direction Générale des Services

Secrétariat du Maire et des élus

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à Mme le Maire - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex



En cas d'absence constatée par le comité organisateur le jour de l'ouverture de chaque période, l'organisateur reprendra la disponibilité du stand attribué sans aucun dédommagement pour l'exposant.

Les exposants doivent souscrire une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

**L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols, pertes et intempéries. Si le marché n'avait pas lieu, pour des raisons indépendantes de l'organisateur, ou cas de force majeure, les sommes versées resteraient acquises à l'organisateur.**

### **PIÈCES A FOURNIR :**

**Attestation d'inscription à la chambre des métiers,**

**Ou** Attestation d'affiliation à la maison des artistes,

**Ou** Attestation de déclaration d'artiste libre,

**Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle à jour**

**Clichés de vos réalisations.**

**Attestation sur l'honneur de la création artisanale des produits exposés**

En paraphant ces conditions générales, les participants s'engagent à les respecter, ainsi que toutes les dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général de la manifestation du marché de Noël par les organisateurs.

***Le soussigné s'engage à ne vendre que sa propre production.***

*Fait à ....., le .....*

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

**Ville d'Auray**

**Direction Générale des Services**

Secrétariat du Maire et des élus

Hôtel de Ville - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

courrier.mairie@ville-auray.fr • 02 97 24 01 23 • www.auray.fr

Merci d'adresser toute correspondance à Mme le Maire - 100 place de la République - BP 10610 - 56406 Auray Cedex

